



Législature 2016 - 2020

Procès-verbal n° 10

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz
du lundi 19 février 2018 à 19h30
La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1. Appel.....	2
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017	2
3. Communications du président	2
4. Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances en remplacement de M. David Moratel, démissionnaire	3
5. Nomination d'un membre à la Commission de sécurité en remplacement de M. David Moratel, démissionnaire	3
6. Nomination d'un membre à la Commission des aménagements urbains en remplacement de M. David Moratel, démissionnaire	3
7. Nomination d'un membre à la Commission d'affermage en remplacement de M. David Moratel, démissionnaire	3
8. Demande d'un crédit-cadre de CHF 808'000 pour l'eau potable et d'un crédit-cadre de CHF 680'000 pour l'assainissement (eaux usées) en 2018.....	3
9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 547'000 relative à des travaux complémentaires de l'A4EOVR entre Boudevilliers et Valangin	8
10. Initiative populaire communale « Pour l'accueil parascolaire »	10
11. Motions et propositions	13
12. Résolutions, interpellations et questions.....	22
13. Communications du Conseil communal	25



Ouverture de la séance par le président :

M. Jan Villat (ci-après « le président ») ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun à Chézard-Saint-Martin. Il remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal, le public, les journalistes et les membres de l'administration communale de la Commune de Val-de-Ruz de s'être déplacés à cet effet.

Le président souhaite une particulière bienvenue à M. Nicolas Richard (PS), nouveau conseiller général qui siège ici pour la première fois, ainsi qu'à Mme Valérie Beiner, nouvelle collaboratrice de la chancellerie en charge notamment du suivi des dossiers liés au Conseil général.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 37

Membres excusés : 3

Une personne annoncée avec un léger retard ce qui fera 38 membres présents.

MM. Philippe Jaquet (PS), Pascal Truong (PLR) et Pierre-André Studer (PS) sont excusés.

Le Conseil communal in corpore et le chancelier participent également à la séance.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017

M. Claudio Cerini (PS) formule la remarque suivante : « *L'acceptation d'un procès-verbal qui est le compte-rendu de propos qui ont été délibérés pendant une séance nous met devant le fait d'accepter l'inacceptable, par exemple au chapitre 0 page 11, je passe certains propos mais « c'est à la limite d'abus de biens sociaux » est un terme extrêmement fort et j'espère qu'il sera analysé par la suite par le Conseil communal* ».

Aucune autre remarque n'est émise. Le procès-verbal du Conseil général du 18 décembre 2017 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

M. André Vallat (PS) souhaite savoir pourquoi M. Jean-Luc Pieren (UDC) est absent.

Le président indique que ce dernier a signé la feuille de présence, mais qu'il s'est absenté pour des motifs qui lui sont inconnus.

M. Micaël Haldenwang (UDC) précise qu'il est allé chercher Mme Verena Luder (UDC).

3. Communications du président

Le président informe qu'il s'agit essentiellement de courriers reçus (la liste est à disposition sur le portail ECHO) concernant des demandes de plusieurs entreprises au sujet de la taxe



déchets dont celui de l'entreprise Botteron relatif au ramassage et à la taxe déchets. Ces courriers font l'objet d'une réponse du bureau du Conseil général. Le courrier de M. David Moratel (PS), annonçant sa démission, fait l'objet des quatre points suivants de l'ordre du jour.

4. Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances en remplacement de M. David Moratel, démissionnaire

Mme Isabelle Romerio (PS) annonce que le groupe PS propose M. Claudio Cerini.

M. Claudio Cerini (PS) est élu par acclamation.

5. Nomination d'un membre à la Commission de sécurité en remplacement de M. David Moratel, démissionnaire

M. Claudio Cerini (PS) informe que le groupe PS propose M. Nicolas Richard.

M. Nicolas Richard est élu par acclamation.

6. Nomination d'un membre à la Commission des aménagements urbains en remplacement de M. David Moratel, démissionnaire

M. Claudio Cerini (PS) annonce que le groupe PS propose M. Dragan Mihailovic.

M. Dragan Mihailovic est élu par acclamation.

7. Nomination d'un membre à la Commission d'affermage en remplacement de M. David Moratel, démissionnaire

M. Claudio Cerini (PS) informe que le groupe PS propose M. Jean-Philippe Junod.

M. Jean-Philippe Junod est élu par acclamation.

8. Demande d'un crédit-cadre de CHF 808'000 pour l'eau potable et d'un crédit-cadre de CHF 680'000 pour l'assainissement (eaux usées) en 2018

M. Micaël Haldenwang (UDC) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport du Conseil communal lors de sa séance du 29 janvier dernier. Les points suivants ont retenu notre attention ou ont suscité des questions. Compte tenu du risque que le projet de rénovation de la traversée de Chézard-Saint-Martin ne pourra pas démarrer en 2018, en raison de l'absence de budget de l'État, le Conseil communal propose d'augmenter conditionnellement les crédits attribués à d'autres objets.

Ces deux crédits-cadre vont en effet évoluer par rapport aux décisions cantonales pour le chantier de Chézard-Saint-Martin. Si les travaux précités commencent en 2018, le Conseil



communal garantit de respecter les investissements prévus par le budget et de ne pas dépasser CHF 250'000 pour l'eau potable et CHF 400'000 pour l'assainissement.

A la question de savoir en quoi consiste « sécuriser l'accès au réservoir de Malvilliers et aux puits Mornod », il a été répondu qu'il s'agit de remplacer les couvercles et cadrures ainsi que de mettre des barrières autour des zones S1.

A la question d'utiliser l'ancien réservoir de Saules pour du turbinage ou du stockage d'eau pour l'agriculture, il a été répondu que le potentiel énergétique est insignifiant. En ce qui concerne l'usage de l'eau à des fins agricoles, il faudrait recréer un nouveau branchement des captages. De plus l'exploitation de cette cuve ainsi que l'entretien du bâtiment, de la cuve et des coûts de branchement devraient être totalement de la responsabilité des agriculteurs, par exemple au moyen d'une convention.

Enfin, les besoins d'étiage du Seyon répondent à une certaine obligation de l'État. Il faudrait également en tenir compte et c'est justement lorsque les agriculteurs ont besoin d'eau, période sèche, que l'étiage est nécessaire. On a relevé que depuis l'introduction de la taxe au sac, les déchets ont doublé dans les STEP d'où la nécessité de conserver des dégrilleurs malgré le système séparatif. Seuls des chantiers maîtrisables, sans génie civil, ont été privilégiés pour compléter le crédit-cadre de l'assainissement pour éviter de mauvaises surprises financières.

Au vu de ce qui précède, la CGF a accepté, à la majorité des membres présents, le rapport et vous recommande d'en faire de même. »

M. Romain Douard (Les Verts) donne la position du groupe des Verts.

« Après avoir sollicité à plusieurs reprises, lors de demandes de crédit, des informations sur l'état des conduites d'eau à Savagnier, la réponse est malheureusement tombée en nature il y a dix jours. En l'espace de quelques heures, six ruptures ont dû être réparées en urgence. Certains citoyens se sont retrouvés au régime sec, d'autres les pieds dans l'eau.

Pour Les Verts, cet épisode a surtout révélé une incohérence entre certaines propositions d'investissement qui nous sont présentées ce soir et l'urgence de rénover des installations plus que centenaires. Par conséquent, et je parle du premier arrêté, Les Verts proposent de refuser l'entrée en matière et, afin d'éviter de noyer le poisson, déposeront deux postulats.

Le premier demandera qu'une étude urgente soit menée sur la possibilité d'effectuer, encore cette année, les travaux nécessaires au remplacement de la conduite d'eau de Savagnier sur les tronçons concernés par les travaux de réfection de la chaussée.

Le deuxième requerra que les critères pour la mise en œuvre des mesures du plan général des eaux soient clairement définis. Il demandera aussi qu'un état détaillé et circonstancié des infrastructures souterraines soit présenté lors de chaque demande de crédit relatif à des travaux routiers. »

M. André Soguel (PLR) annonce la position du groupe PLR-PDC.

« Compte tenu qu'à ce jour le projet de rénovation de la traversée de Chézard-Saint-Martin risque de ne pas démarrer en 2018, le Conseil communal propose d'allouer conditionnellement les montants précités afin de maintenir des investissements raisonnables pour l'eau potable et l'assainissement.

Pour rappel, le projet de la traversée de Chézard-Saint-Martin implique en 2018 un investissement net de CHF 422'000 pour l'eau potable et de CHF 553'500 pour l'assainissement.



Comme l'indique le Conseil communal dans son rapport, il est indispensable de ne pas lancer de projet complémentaire si les travaux de Chézard-Saint-Martin se débloquent.

En ce qui concerne la position du groupe des Verts, nous pouvons comprendre l'insatisfaction causée par la rupture d'une canalisation à proximité des travaux effectués par les ponts et chaussées. A l'origine, il a été admis que cette conduite ne nécessitait pas son remplacement. Aujourd'hui elle a été réparée en urgence. Il s'agit d'abord d'étudier si son remplacement est vraiment urgent étant donné que nous avons sur notre territoire d'autres conduites qui doivent être remplacées pour cause de fuites à répétition.

Pour notre part, dans l'immédiat, nous soutenons ces crédits-cadres tels quels et demandons au Conseil communal, dès le rapport obtenu de Viteos sur les mesures à prendre à Savagnier et les priorités à fixer, d'en informer la Commission de gestion et finances afin, cas échéant, de cibler différemment l'utilisation des montants alloués. En conclusion, le groupe PLR-PDC acceptera cette demande de crédit-cadre ».

M. Jean-Philippe Junod (PS) rapporte la position du groupe PS.

« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal ainsi que les collaborateurs de l'administration pour la mise à disposition du rapport pour une demande d'un crédit-cadre pour l'eau potable, ainsi que pour l'assainissement des eaux usées.

Val-de-Ruz, avec sa superficie importante, doit assumer des coûts élevés pour son réseau d'eau potable et d'eaux usées. Le rapport avec demande de crédit de ce soir nous le rappelle cruellement. Le contexte cantonal, avec un budget non encore accepté, nous met dans une situation de transition peu confortable. Nous concernant, c'est entre autre l'incertitude sur la réalisation des travaux de Chézard qui nous occupe ce soir. La Commune prend ses responsabilités et fait le nécessaire pour que nous ne nous trouvions pas dans des conditions encore plus problématiques que celles que nous vivons actuellement. La situation difficile rencontrée à Savagnier la semaine passée ne change guère la problématique et le réseau doit pouvoir être remis à niveau en permanence.

Le sérieux avec lequel Viteos et le Conseil communal traitent le dossier des eaux doit être exemplaire et le Parti socialiste continue d'avoir confiance en eux. Le Parti socialiste soutiendra les deux arrêtés mis au vote afin que la population de Val-de-Ruz bénéficie d'infrastructures en état de fonctionner et cela sans impact sur le prix du mètre cube d'eau. »

M. Christian Hostettler (CC) répond comme suit : *« Tout d'abord, le choix de ne pas faire le changement de cette conduite à Savagnier a été mûrement réfléchi, raison pour laquelle, dans la demande de crédit ici abordée, il n'a pas été mentionné. Le travail est effectué et priorisé en fonction des cas.*

Un registre des ruptures des conduites est tenu et il a été constaté qu'à Savagnier seules quatre ruptures sont intervenues sur une période de dix ans, ce qui est considéré comme faible. Les six fuites mentionnées plus hauts ne sont que la conséquence d'une grosse fuite dans l'une des conduites. Une nouvelle installation a été érigée afin de permettre d'amener l'eau depuis l'autre côté.

En conclusion, il faudrait peut-être envisager de mieux coordonner le tout à l'avenir afin d'amoindrir de tels risques. Ceci étant, lors des travaux à Savagnier, les six nouveaux grands tuyaux installés sont toujours fonctionnels.



Je remercie toutes les personnes qui ont pris acte de ce document et de la confiance témoignée. Depuis la décision de débiter ce travail, le Canton a dégrappé cinq centimètres ce qui a entraîné une modification des conditions initiales. Nous devons en discuter en rapport avec le postulat. »

Le président remercie le conseiller communal et indique que l'entrée en matière est formellement contestée par le groupe des Verts. Le débat d'entrée en matière se poursuit avant de procéder au vote.

Vote : L'entrée en matière est acceptée par 30 voix contre 5 et 2 abstentions.

Décisions : L'arrêté du Conseil général relatif à une demande de crédit-cadre de CHF 808'000 pour l'eau potable en 2018 est adopté par 30 voix contre 5 et 2 abstentions.

L'arrêté du Conseil général relatif à une demande de crédit-cadre de CHF 680'000 pour l'assainissement (eaux usées) en 2018 est adopté à l'unanimité.

Postulat PO18.001 - Groupe des Verts – « Postulat demandant une étude urgente pour le remplacement de la conduite d'eau située dans le périmètre des travaux de réfection de la route cantonale à Savagnier »

« Le Conseil général enjoint le Conseil communal à lui présenter dans les plus brefs délais un rapport relatif au remplacement de la conduite d'alimentation du village de Savagnier pour la partie se trouvant dans le périmètre des travaux de réfection de la route cantonale.

Le Conseil général demande également au Conseil communal de prendre contact sans délais avec le canton afin de reporter au plus tard possible la suite des travaux de réfection de la route cantonale à Savagnier. »

M. Romain Douard (Les Verts) ajoute : *« La raison de ce postulat a déjà été dite. En complément, il est précisé qu'en relisant les écrits de Maurice Evard, on y apprend que le 12 décembre 1898 le Conseil général de Savagnier avait voté un crédit pour réaliser la conduite et que cette canalisation avait commencé l'année suivante. On y apprend aussi que la liaison allant entre le réservoir de Savagnier et Les Prés Royer a été établie 50 ans plus tard, soit à la fin des années 1940. Ces chiffres sont ceux que l'on a retrouvés, peut-être que d'autres existent, mais il est vrai aussi que nous n'avons pas trouvé de rapport exhaustif à ce niveau-là et nous n'avons pas non plus eu le temps de « pouiller » (comme on dit) les archives de la Commune et ce sont ces chiffres finalement qui nous font dire que ces installations sont vieilles et qu'elles mériteraient d'être, en tout cas pour les plus anciennes, remplacées aujourd'hui. Finalement, le Canton n'a pas terminé les travaux de la route et c'est donc la raison d'être de ce postulat et c'est pour cela que nous venons aujourd'hui avec cette demande, sachant que si rien ne se fait dans l'immédiat, nous devons attendre 20 voire 30 ans pour que la route soit à nouveau refaite. »*

M. Christian Hostettler (CC) répond comme suit : *« Le Conseil communal vous demande de refuser ce postulat. En effet, je maintiens que la probabilité d'une nouvelle rupture est faible. Lors des travaux, plusieurs essais de pression ont été effectués et les résultats ont été concluants. En regardant ce plan vous constaterez qu'il s'agit de l'historique des fuites à Savagnier depuis les dix dernières années, il y en a eu 4. C'est sur cette base que nous avançons.*



Le plan suivant (SITN) nous indique le tracé réel de la conduite (en vert) qui se situe sous la route cantonale. Les conduites (en rose) sont soit privées ou hors axe routier.

Nous ne devons pas nous emporter et sur-réagir. Il y a d'autres voies qui méritent notre attention et où la répétitivité des fuites est avérée.

Cependant, je me suis approché du service des ponts et chaussées. Le Canton s'engage à ne pas poser la couche finale avant la fin de cette année, afin de nous permettre de voter un crédit extraordinaire si des fuites à répétition devaient ressurgir. Si nous devons constater que les canalisations lâchent, cela nous laisse un petit délai. J'ai d'ores et déjà obtenu de notre mandataire une estimation des éventuels travaux à faire si la situation devait s'aggraver. Le coût sera d'environ CHF 600'000 pour une durée des travaux d'une semaine environ.

Le dicastère sera attentif à l'évolution de ce dossier et réactif afin de gérer au mieux cette situation.

Je voudrais juste faire une remarque à M. Maurice Evard - que j'apprécie beaucoup – car je ne sais pas s'il a fait une seconde édition des écrits retrouvés car, après 50 ans, la conduite a été changée. Je vous demande donc à nouveau de refuser ce postulat de par le fait que nous sommes prêts à intervenir si nécessaire. »

Décision : Le postulat PO18.001 est refusé par 22 voix contre 6 et 9 abstentions.

Postulat PO18.002 - Groupe des Verts – Postulat « Plus de transparence pour la mise en œuvre du PGA »

« Le Conseil général demande au Conseil communal de préciser les critères qu'il entend appliquer pour prioriser la mise en œuvre des mesures préconisées dans le PGA.

Il demande également qu'un état des lieux circonstancié et détaillé des installations souterraines accompagne toutes les demandes de crédits liées à des travaux routiers. »

M. Romain Douard (Les Verts) ajoute : *« Selon le plan général d'alimentation en eau, approuvé l'an dernier par notre Conseil, la Commune doit gérer 150 km de conduites. Ce n'est pas rien ! Des réservoirs et des installations de pompage s'y ajoutent. De nombreuses mesures sont prévues dans ce PGA et nous ne les contestons pas. Nous savons tous aussi qu'elles ne peuvent pas être mises en œuvre en un seul temps. C'est pourquoi nous souhaitons que le Conseil communal présente au Conseil général les critères qu'il entend utiliser pour prioriser les travaux de ces mesures.*

Afin que le Conseil général puisse à l'avenir décider en connaissance de cause, nous souhaitons aussi qu'un état des lieux des infrastructures souterraines lui soit présenté lors des demandes de crédit pour des travaux routiers. ».

M. Christian Hostettler (CC) répond comme suit : *« Le Conseil communal vous propose d'accepter ce postulat, premièrement étant donné la complexité du PGA. Deuxièmement, pour les travaux routiers, la difficulté est de savoir ce qui se passe à 1m50 sous terre. Le dicastère vous précisera volontiers la méthodologie utilisée pour ce genre de crédit. »*

Décision : Le postulat n'étant pas combattu, il est donc accepté tacitement. Il est renvoyé au Conseil communal pour traitement.



9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 547'000 relative à des travaux complémentaires de l'A4EOVR entre Boudevilliers et Valangin

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport du Conseil communal lors de sa séance du 29 janvier dernier. Les points suivants méritent mention :

- *La présente demande de crédit de CHF 547'000 a pour objet la réalisation de travaux rendus indispensables en raison de défauts de conception du collecteur de Boudevilliers. Ces défauts entraînent des frais de fonctionnement et d'entretien annuels de l'ordre de CHF 60'000.*
- *Le rapport explique précisément les causes de ces dysfonctionnements, reconnus d'ailleurs par le bureau d'ingénieur responsable. Un dédommagement a été négocié à hauteur de CHF 100'000. La CGF estime que cette somme constitue un minimum au vu des conséquences financières considérables assumées de 2010 à 2017 par la collectivité. Elle relève également que le bureau incriminé « offre » environ la moitié de ce montant sous forme d'honoraires non facturés pour l'étude du projet censé corriger sa propre erreur de conception, procédé quelque peu particulier !*
- *La CGF soutient évidemment le concept du nouveau projet présenté, soit l'évacuation gravitaire. Elle relève cependant les risques liés au forage dirigé de 376m avec recouvrement atteignant 18m. Une adjudication forfaitaire a donc été souhaitée afin de limiter le risque de mauvaise surprise.*
- *En matière financière, bien que les crédits votés à l'époque par les communes concernées et fusionnées depuis eussent permis de financer ces travaux, la CGF estime qu'il était juste de les boucler.*
- *Le coût net des travaux, après déduction de la participation de la Commune de Valangin, du solde de l'indemnité du bureau d'ingénieur et de la subvention de l'État, s'élève à quelque CHF 250'000, ce qui correspond à peu de chose près à la somme indiquée dans le cadre de la planification des investissements 2018.*
- *La charge annuelle de CHF 6'700, comptabilisée au chapitre « assainissement », est autofinancée.*

Au vu de ce qui précède, la CGF a accepté à l'unanimité le présent rapport et vous recommande de faire de même. »

M. Christian Masini (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-PDC.

« Permettez-moi un petit historique du projet. Le groupe PLR-PDC a pris connaissance du rapport avec intérêt et remercie les auteurs.

La remise aux normes et la complexité des STEP ont regroupé quatre communes de l'Ouest du Val-de-Ruz afin de traiter les rejets de leurs trois stations de manière cohérente et avec un résultat à long terme. La demande auprès de la Ville de Neuchâtel recevait un retour très positif. La STEP du chef-lieu, performante et en sous-capacité, confirmait la requête et mettait à disposition son ingénieur-adjoint comme le représentant tout au long du processus d'étude et de réalisation. La volonté première du groupe de travail était d'acheminer ces eaux usées de manière gravitaire et sans l'aide de grosse infrastructure. L'arrivée des eaux usées à la STEP de Boudevilliers et amonts est concentrée sur le point le plus bas du village et enfermée dans une



cuvette. Pour les deux autres STEP, de Coffrane et Valangin, il n'y a aucun problème de localisation.

Plusieurs réfections, dont deux, auraient pu être réalisées en gravitaire, l'une suivait le « Savon » (petit ruisseau au Sud de la STEP) en direction de la Borcarderie, longue distance et en forêt c'était compliqué. En plus, aucun intérêt de la Commune de Valangin de récupérer les eaux usées du hameau de la Borcarderie. L'autre est celle proposée aujourd'hui par forage sous le plateau de Bioley et refusée à cause du coût, à l'époque plus de CHF 1.2 mio sur une distance de 290 mètres, alors que le projet des travaux avoisinait les CHF 3.2 mio.

Le pompage proposé par le bureau d'ingénieur en charge de ce projet était non seulement simple et raisonnable en matière de coût. La pompe devait amorcer le remplissage de la conduite et ensuite dans la descente, par siphon, la vidange du réservoir-tampon se faisait naturellement et sans être mécanique - ce qui a bien fonctionné dans les lignes, mais jamais sur le terrain. Un bureau externe, mandaté par nos Autorités, a reconnu une erreur de conception, ainsi que le bureau qui avait fait le projet.

La proposition demandée aujourd'hui est de supprimer les pompes, coûteuses et régulièrement en panne, par un forage dirigé et, de ce fait, le transport par gravitation annule toute mécanique de pompage.

Nous remercions le Conseil communal pour les démarches effectuées et les échanges certainement difficiles auprès du bureau fautif et de la solution trouvée. En effet, engager des frais de justice aurait été la moins bonne solution. Obtenir une nouvelle subvention cantonale pour le même objet, déjà subventionné en 2010, est aussi presque chanceux.

En ce qui concerne les coûts finaux, après la participation des divers tiers, ceux-ci devraient avoisiner les CHF 225'000. Pour notre Commune, l'amortissement de la dépense rejoindra très vite l'équilibre au vu des dépenses actuelles de fonctionnement.

Le groupe PLR-PDC, à l'unanimité des personnes présentes, acceptera ce crédit d'engagement. »

M. Alain Lugon (Les Verts) informe de la position du groupe des Verts.

« C'est sans grand enthousiasme que le groupe des Verts a pris connaissance du présent rapport. A4EOVR, un projet qui semblait pourtant en tout point exemplaire lors de sa conception, mais avec un nom aussi alambiqué, on aurait peut-être dû se méfier qu'une erreur de calcul allait finir par siphonner les finances de la Commune. Et cette fois, aucun doute sur le sens d'écoulement de la facture qui a pu être diminuée de CHF 100'000 grâce à une participation d'un bureau d'ingénieur et âprement négociée par le Conseil communal que l'on remercie pour sa ténacité. Cette histoire prêterait à sourire si elle ne laissait pas une ardoise de CHF 225'000 à la charge de notre Commune, qui s'en serait bien passée. Elle démontre aussi peut-être que choisir systématiquement l'offre la plus basse n'est pas toujours gage d'économies.

Pour terminer nous enjoignons le Conseil communal à faire une adjudication des travaux à forfait, comme cela a été soulevé tout à l'heure par la CGF, car le forage dirigé dans un sous-sol morainique, riche en bloc erratique, pourrait bien réserver encore quelques mauvaises surprises. Le groupe des Verts acceptera la demande de crédit à l'unanimité. »



M. Cédric Senn (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil communal et va soutenir cette demande de crédit. Nous héritons d'un cadavre qui n'aurait pas dû en être un. La construction de cet acheminement des eaux usées n'a jamais fonctionné à satisfaction. Comme cela a déjà été mentionné, la transformation qui nous est proposée ce soir permettra d'assainir la situation existante et surtout de réduire les frais de fonctionnement qui sont actuellement élevés suite à ce mauvais fonctionnement. Pour ces différents points, le groupe socialiste soutient cette demande de crédit. »

M. Christian Hostettler (CC) remercie l'assemblée pour les retours positifs. Le Conseil communal se montre également satisfait que le Conseil général aille dans le même sens, cela permettant également d'apporter une solution au développement de la zone du Chillou.

L'entrée en matière est tacitement adoptée.

Décision : L'arrêté du Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 547'000 concernant des travaux complémentaires de l'A4EOVR entre Boudevilliers à Valangin est accepté à l'unanimité.

10. Initiative populaire communale « Pour l'accueil parascolaire »

Le président indique que, comme il s'agit de la première initiative reçue par notre toute nouvelle Commune, il se permet quelques rappels procéduraux sur le traitement de ladite initiative.

Il s'agit d'une initiative conçue en termes généraux, dès lors, l'Autorité a trois options :

1. accepter l'initiative, auquel cas elle n'est pas soumise au peuple, puis adopter à la même séance ou ultérieurement des dispositions d'exécution qui vont dans le sens de cette initiative ;
2. refuser l'initiative, sans lui apposer de contre-projet, auquel cas la population est invitée à se prononcer ; c'est cette voie que nous propose le Conseil communal ;
3. refuser l'initiative tout en y apposant un contre-projet qui devra être rédigé puisqu'il ne peut pas être formulé en termes généraux ; il s'agit donc soit d'un règlement, soit d'un arrêté du Conseil général et, dans cette situation, la population est appelée à se prononcer sur l'initiative et sur le contre-projet avec la fameuse question subsidiaire pour savoir lequel des deux textes a sa préférence, sauf si le comité d'initiative retire son initiative entre-temps et, dans ce cas, le contre-projet entre en vigueur, sauf s'il est contesté par référendum.

M. André Vallat (PS) donne la position du groupe PS. *« Le Parti socialiste demande le renvoi de ce point 10 à une Commission ad hoc et vous propose de nommer immédiatement cette Commission. Les raisons de ceci sont que lors d'un entretien entre les initiants et Mme Anne Christine Pellissier (CC), il est ressorti que d'exiger que des structures d'accueil se trouvent dans l'environnement immédiat de chaque collège serait nettement trop cher. Cela pourrait notamment amener les Autorités à fermer l'école du Pâquier par exemple. Nous avons trouvé que cela pouvait être contre-productif.*



Le Parti socialiste, conscient des difficultés financières de la Commune et dans un souci de trouver des solutions contenues, est alors tout à fait d'accord de redéfinir sa demande en faisant preuve de souplesse. Cependant l'initiative doit être maintenue afin de répondre mieux aux besoins qui ont clairement été exprimés par population mais elle doit être redéfinie à notre sens.

Dans une version assouplie, nous proposerions, toujours pour l'horizon 2020, l'accès à 20% des élèves de chaque collège à l'accueil parascolaire, mais en acceptant que ces structures ne se trouvent pas forcément à proximité immédiate de chaque collège. Les élèves pourraient être accueillis dans un village voisin. En cas de déplacement, l'âge de l'élève devrait alors être pris en compte pour déterminer les moyens à mettre en œuvre.

Par ailleurs, l'initiative garderait l'expression de la volonté d'arriver à une offre parascolaire équitable pour tous les élèves de Val-de-Ruz. C'est-à-dire que l'accès à la structure d'accueil et aux subventions qui lui sont associées ne dépendent pas du collège où l'enfant est scolarisé. En deux mots, cela serait :

- 1. améliorer une offre avec les moyens du bord pour répondre à une demande réelle de la population ;*
- 2. arriver à l'équité pour tous les élèves de la Commune.*

C'est sur ces deux points que nous aimerions redéfinir l'initiative. Par conséquent nous vous proposons de renvoyer ce sujet de l'initiative devant une Commission ad hoc. Elle serait alors constituée d'une délégation des initiants et de membres de chaque partis, pour autant qu'ils le souhaitent. Cette Commission pourrait alors proposer les options suivantes au Conseil général :

- 1. soit un contre-projet afin de le soumettre au peuple, conjointement à l'initiative ;*
- 2. soit un texte allant dans le sens de l'initiative mais en acceptant des dispositions légales moins strictes que ce qui pourrait ressortir d'une interprétation stricte du texte de l'initiative et qui serait alors proposé au Conseil général d'accepter l'initiative en adoptant ce texte. S'il n'est pas attaqué par une demande de référendum, il entrerait alors en vigueur sans avoir à passer l'épreuve du référendum.*

Nous vous demandons donc de renvoyer ce point à cette Commission ad hoc, en espérant qu'on arrivera à construire un texte satisfaisant la demande de la population, ainsi que la nôtre. »

Le président indique qu'il y a donc une proposition de renvoi à une Commission et son mandat a été assez clairement énoncé par M. André Vallat (PS), sachant que cette Commission pourra effectuer une pesée d'intérêt autre, créer un contre-projet ou proposer l'adoption de l'initiative avec des dispositions d'application un peu plus « soft » que ce que prévoit le Comité d'initiative. C'est une démarche qui est acceptable de l'avis du service des communes.

M. André Soguel (PLR) dit que : « *Maintenant, le Parti socialiste s'est bien rendu compte qu'avec son initiative il est quand même allé un petit peu loin. Pour notre part, on peut tout à fait accepter de créer cette Commission. Maintenant, il s'agit de savoir si on peut et on doit la créer ce soir. Est-ce que le Bureau s'est plongé là-dessus ? Est-ce qu'on a l'obligation de créer cette Commission ce soir ? Pour notre part, on y est favorable. »*

Le président indique que pour lui cette Commission peut être nommée ce soir, sauf si le Conseil général souhaite surseoir à sa nomination.



M. André Vallat (PS) se montre également favorable à sa création ce soir.

M. Alain Lugon (Les Verts) donne la position du groupe des Verts.

« La position du Groupe des Verts est assez similaire finalement à celle du Groupe PLR-PDC, c'est-à-dire que l'initiative telle qu'elle est actuellement présentée ne nous plaît que partiellement. Elle nous paraît effectivement trop restrictive ou en tout cas difficile à mettre en œuvre dans les circonstances que l'on connaît actuellement et je dirais même que nous avons un peu de la peine à adhérer à certains principes qui sont énoncés dans cette initiative.

Notre Groupe est tout à fait partisan d'une redéfinition plus précise, que ce soit dans le cadre d'un contre-projet ou d'une initiative bis assouplie.

Par rapport à la constitution de cette Commission ad hoc, il faudrait savoir si ces travaux doivent impérativement être réalisés dans le cadre d'une Commission à constituer - pour en fait traiter ce sujet - ou s'ils peuvent entrer dans le cadre de ceux d'une Commission déjà constituée ? »

M. Jean-Luc Pieren (UDC) annonce que le Groupe UDC serait d'accord d'aller dans le sens d'une Commission mais il ne pense pas qu'il y ait d'urgence à la créer ce soir. Il estime que le Conseil général peut se donner un laps de temps pour faire des propositions et puis voter à la prochaine assemblée la constitution de cette Commission.

M. Laurent Debrot (Les Verts) demande des précisions quant à la tâche de cette Commission.

Le président indique que ça dépend de quoi elle va être chargée. S'il s'agit d'établir un contre-projet elle en a la charge, mais si en plus elle est chargée d'étudier les deux alternatives entre le contre-projet ou adopter l'initiative avec des dispositions d'application plus souples que ce que le texte initial laissait penser ; c'est une option qui est imaginable et il pense que la Commission à tête reposée et par son travail peut peut-être faire le meilleur choix entre les deux.

M. Laurent Debrot (Les Verts) propose, à titre personnel, que la Commission des règlements s'en occupe.

Le président indique que c'est une proposition qui est possible. Il propose de se prononcer sur plusieurs étapes et de donner la parole au Conseil communal s'il souhaite donner un éclairage sur le renvoi aux Commissions.

Mme Anne Christine Pellissier (CC) répond comme suit : *« Effectivement le Conseil communal n'avait pas souhaité déposer de contre-projet. Là en l'occurrence c'est le Conseil général qui utilise son droit de disposer différemment et le Conseil communal trouve que c'est très bien de le faire comme ça. Le dernier rapport qui avait été présenté au Conseil général en date du 24 avril 2017 définissait de manière claire les intentions du Conseil communal en matière d'accueil parascolaire et, à son avis, allait dans le sens d'une équité dans l'offre dans l'accueil parascolaire, en particulier au chapitre 3.4 « adaptabilité du modèle proposé » qui rappelait la volonté de l'Exécutif de répartir chaque année les places dans les structures en fonction du nombre d'élèves accueillis dans les collèges auxquels elles sont rattachées.*

Nous rappelons également que cette possibilité est nouvelle puisqu'elle découle d'une reconnaissance par l'office des structures d'accueil extrafamiliales d'une structure communale multi sites qui nous donne la compétence de moduler la répartition des places entre les



structures chaque année, ce qui n'était pas le cas avant. Nous sommes donc actuellement vraiment dans cette possibilité-là.

Bien sûr au niveau opérationnel, le Conseil communal avait également saisi l'opportunité, dans l'enveloppe budgétaire que vous lui aviez allouée, de prioriser l'accueil de midi en supprimant quelques places à la journée et pour les dédoubler en contrepartie sur le temps de midi, ce qui fait qu'aujourd'hui nous sommes à 19% de places d'accueil sur les 20 attendues en 2020. Cette nouvelle organisation nous a permis de nous rapprocher des objectifs 2020, sans générer de coûts supplémentaires.

C'est pour cette raison que le Conseil communal avait proposé de rejeter l'initiative sans contre-projet ; maintenant, nous nous réjouissons de voir les travaux de cette Commission et bien évidemment nous restons à disposition pour tout complément d'information. »

Pour la suite de la procédure, **le président** propose qu'une fois que tout le monde aura pris la parole, le vote sur le renvoi aux Commissions pourra avoir lieu. Ensuite il suspendra brièvement la séance et invitera les chefs de groupe et le bureau du Conseil général à s'approcher de lui pour discuter du type de Commission qui pourrait être mis à contribution.

M. André Soguel (PLR) confirme que ce doit être une Commission du Conseil général puisqu'elle va faire un contre-projet qu'elle va présenter au Législatif. Pour le PLR, les initiants ne peuvent y participer. Reste à déterminer si une Commission déjà existante sera en charge de cela ou s'il conviendra d'en créer une autre.

Le président indique que peu importe la Commission, elle sera libre de s'adjoindre, au coup par coup, la présence de l'une ou l'autre personne, y compris évidemment les membres du Comité d'initiative, si elle le juge pertinent.

Décision : Le renvoi à une Commission est accepté par 36 voix contre 1 abstention.

Le président suspend la séance et demande aux chefs de groupe et aux membres du bureau du Conseil général de s'approcher de lui.

A la reprise des débats, **le président** indique qu'il a été unanimement décidé de renvoyer le dossier à la Commission des règlements qui rendra son rapport assez rapidement.

11. Motions et propositions

M18.001 – Groupe UDC – « Maîtrise des mandats d'études externes au sens de la position comptable 3120 »

M. Jean-Luc Pieren (UDC) donne lecture de la motion.

Préambule :

Sur la base de l'amendement déposé à l'occasion du budget 2018, une démarche de rééquilibrage budgétaire à moyen terme oblige le législatif à prendre des mesures concrètes afin d'éviter toutes hausses d'impôts des personnes physiques.

Base :



Les mandats externes liés aux études ou accompagnements administratifs, techniques ou judiciaires doivent être maîtrisés, les montants attribués doivent faire l'objet d'analyses et de transparence. Ces travaux doivent être englobés, en priorité, dans le cadre de l'activité du personnel interne.

Mesures :

En fonction de ce qui précède, le Conseil général demande au Conseil communal, dans le cadre du règlement général de la Commune, de lui adresser un rapport traitant de l'adaptation des mandats d'études externes, en relation avec la position comptable susmentionnée. »

Le président indique que le contenu de la motion proprement dit correspond au 3^{ème} paragraphe « Mesures », le reste est essentiellement une contextualisation de cette motion.

M. Cédric Cuanillon (CC) répond comme suit : *« Le Conseil communal s'est déjà exprimé à ce titre dans le cadre d'un amendement UDC au budget 2018 dont vous venez par ailleurs d'en valider le procès-verbal. Il exprime donc à nouveau que toutes les dépenses en la matière sont précisées dans les budgets et les comptes chaque année, unité administrative par unité administrative et que le budget 2018 correspond déjà à une baisse notable des montants financiers en cause.*

Ce compte financier englobe les dépenses externes ne pouvant pas être internalisées pour des raisons de compétences techniques spécifiques. Notre Commune ne peut pas être en possession, à l'interne, de métiers biens spécialisés tels qu'aménagiste, géomètre, juriste, notaire, avocat, ingénieur en eau potable ou en eaux usées.

Dans certains cas, il s'agit d'un problème de volume d'activité, dans d'autres, il s'agit d'un « problème d'assèchement de talents » comme je l'appellerais, mais surtout il ne s'agit pas d'une stratégie communale que de tout internaliser, ce n'est pas notre créneau de compétences.

Par ailleurs, l'internalisation ne signifie pas non plus économies et il est bon de rappeler que certains des métiers évoqués sont des titres obligatoires dans le traitement de dossier pour des raisons de compétences officielles.

Le Conseil communal maintient son sentiment négatif, qu'il a émis lors du dernier Conseil général. »

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) donne la position du groupe PS.

« Le Groupe socialiste a pris connaissance de cette motion et prend position comme suit. Le Groupe UDC sous-entend implicitement que la gestion communale est lacunaire puisqu'il demande que les mandats externes soient maîtrisés et que les montants fassent l'objet d'analyses et de transparence. Ces à priori sont insultants non seulement pour le Conseil communal et les services techniques communaux, mais également pour la Commission de gestion et des finances qui examinent soigneusement les mandats octroyés. À noter également que l'UDC compte un membre au sein de la Commission de gestion et des finances. Cherchez l'erreur !

Demander que ces travaux soient englobés en priorité à l'interne démontre une grande méconnaissance des principes de gestion prévalant aujourd'hui. En effet, la tendance est clairement à l'externalisation, celle-ci permettant la mise à profit de compétences pointues ponctuellement, plutôt que l'engagement à long terme de personnel nécessairement moins



efficace et plus coûteux. La position 31320 et non 3120, soyons précis jusqu'au bout, du budget s'établit à CHF 491'000, soit moins d'un point d'impôt.

Par ailleurs, dans son intervention de décembre dernier, l'UDC évoquait une réduction de ce poste budgétaire de l'ordre de CHF 160'000. L'objectif déclaré de l'UDC visant à éviter toute hausse d'impôt des personnes physiques n'est de loin pas atteint, même en supprimant tout mandat.

En dernier lieu, une réponse circonstanciée avait déjà été donnée et répétée en partie en séance par le Conseil communal en décembre dernier, pour celles et ceux qui l'auraient ignorée, celle-ci se trouve en page 15 du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 décembre 2017. À bon entendeur, mais comme le dit l'adage « Il n'y a de pire sourd que celui qui ne veut entendre ». En conclusion le Groupe PS rejettera cette motion à l'unanimité. »

M. Marcel Carrard (PLR) informe de la position du groupe PLR-PDC.

« Le Groupe PLR-PDC s'est penché sur la motion se rapportant aux mandats externe. Nous acceptons que le Conseil communal rédige un rapport afin d'avoir une vision précise des divers mandats externes. Cependant, nous pensons qu'il sera impossible de renoncer à tous les mandats car certains, comme avocats et réviseurs financiers, sont imposés pour des questions légales et obligatoires. De plus, le potentiel d'économies sera limité et restreint. Le Groupe PLR-PDC, dans sa majorité, soutient cette motion pour obtenir un inventaire des mandats externes et leur valorisation. »

M. Alain Lugon (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe des Verts.

« Le Groupe de Verts refusera cette motion pour les mêmes arguments qui ont été évoqués notamment par le Groupe socialiste. En fait, nous estimons que les mandats externes, en tout cas une grande partie d'entre eux, peuvent difficilement être internalisés. Ce sont des compétences pointues dont on a besoin. Notamment dans le cadre des futurs travaux pour le plan d'aménagement communal. Nous ne voyons pas en quoi réside le problème d'aller chercher ces compétences là où elles sont. Pour être assez actif dans ces différents domaines, je peux vous dire que la pression sur les prix existe et je ne crois pas que le Conseil communal se montre très dépensier en la matière. Je lui fais confiance, nous lui faisons confiance. »

M. Jean-Luc Pieren (UDC) dit ceci : *« Pour préciser, je comprends bien que ceux qui travaillent pour la Commune ne peuvent pas accepter qu'il y ait, mettons, un regard. Il ne s'agit pas de supprimer des mandats comme ça aveuglément, il s'agit d'avoir une vision des choses et de savoir ce qui se cache dans ces montants qui sont importants.*

Dans le domaine judiciaire on sait aussi qu'il y a des conflits et les coûts sont énormes. Ce qui me fait aussi prendre la parole par rapport à cela c'est de nouveau ce RUN.

Au Grand Conseil, j'ai posé la question à M. Karakash suite à son intervention qui disait qu'il y avait trois paliers dans l'exécution du projet, à savoir : le Conseil communal, le RUN et le Conseil d'État et tous ensemble ils étaient là pour proposer effectivement aux conseillers généraux, au Législatif, ce qui avait été déjà quasi mâché.

Donc j'ai posé la question à M. Karakash de savoir si le RUN est une institution politique, parce que je me sentais un peu lésé en me disant « mais est-ce que ce Législatif autant communal que cantonal est juste une caisse de résonance ? » donc on fait tout un petit peu en parallèle par la bande et puis tout d'un coup on arrive avec un temps limité et bien à devoir prendre des décisions. Non ! Je pense qu'on doit savoir effectivement qui fait quoi et puis donner une



impulsion, financière d'abord, mais aussi un regard sur différents objets techniques puisqu'on a aussi les compétences au Législatif pour prendre de telles positions.

Donc ce regard, et je remercie le PLR d'y être attentif, on doit absolument l'avoir et je prierais les autres groupes aussi de suivre ce mouvement pour qu'on puisse parler de quelque chose et non pas uniquement lever des mains quand on est devant le fait accompli.

On reprend aussi l'affaire de Savagnier. On avait établi un rapport au sein de la Commission de l'aménagement urbain comme quoi il devait y avoir une étude faite avant le vote du Conseil général et cela n'a jamais été fait. Je l'ai noir sur blanc ici, si vous lisez le rapport de l'époque, on demandait cette étude et il se trouve que maintenant il y a des fuites d'eau et que cette étude n'a pas été soumise au Conseil communal. Alors, merci de m'entendre, en espérant que cette motion puisse être acceptée. »

Décision : La motion M18.001 est rejetée par 23 voix contre 12 et 2 abstentions.

M18.002 – Motion UDC – « Adaptation raisonnable des salaires de la fonction publique communale »

La motion a déjà été développée sous forme d'amendement lors de la dernière séance.

Le président donne la parole au motionnaire pour le développement de la motion, tout en l'invitant à rester factuel et à éviter tout dérapage dans ses prises de position, puisque le sujet est assez sensible et il l'en remercie d'avance.

M. Jean-Luc Pieren (UDC) donne lecture de la motion.

« Preamble :

Sur la base de l'amendement déposé à l'occasion du budget 2018, une démarche de rééquilibrage budgétaire à moyen terme oblige le législatif à prendre des mesures concrètes afin d'éviter toutes hausses d'impôts des personnes physiques.

Base

La rectification du salaire de l'exécutif sert de référence à l'adaptation de l'ensemble des salaires communaux. Dès lors, le salaire de l'exécutif représente le salaire maximum à octroyer. Le salaire des conseillers communaux est actuellement basé sur l'échelle des traitements de la fonction publique, selon le règlement en vigueur. La classe la plus élevée a été retenue dès leur engagement en 2013, soit la classe 16 équivalent à une rémunération moyenne de CHF 193'250.20 / année x 5 conseillers. (Réf : position comptable 0120 Exécutif du budget 2018). Le montant réduit à une moyenne de CHF 113'250.20 x 5 par année fait dorénavant référence et par conséquent, représente une somme à ne pas dépasser.

Mesures

En fonction de ce qui précède, le Conseil général demande au Conseil communal, dans le cadre du règlement général de la Commune, de lui adresser un rapport accompagné d'un projet d'arrêté traitant de l'adaptation des salaires communaux.

M. Jean-Luc Pieren ajoute : *« Alors, qu'elle est l'intention du groupe par rapport à cela ? Il est flagrant que les salaires qui ont été octroyés au début de la fusion sont complètement en décalage par rapport à une réalité et le but est clair. Cette motion ne va pas être acceptée parce que je suis conscient que le texte n'est pas assez abouti. Il a été préparé dans le cadre d'un*



budget où on aurait pu entrer en matière, il aurait pu y avoir des amendements et/ou des compléments et des prises de position. Cela n'a pas été le cas donc le texte doit être détaillé et on se réserve le droit de faire une initiative par rapport à cela si, d'aventure, il n'y avait pas d'action concrète par rapport à cette motion. ».

M. Roby Tschopp (CC) répond comme suit : *« Il y a eu une première réponse du Conseil communal lors de la séance de décembre qui est consignée au procès-verbal. Mais j'aimerais peut-être quand même reprendre toute la question qui concerne les salaires communaux comme la mesure est formulée. Si on en croit la première ligne du paragraphe qui s'intitule « base » : « La rectification du salaire de l'Exécutif sert de référence à l'adaptation de l'ensemble des salaires communaux », vu les chiffres qui sont mentionnés pour les salaires des conseillers communaux, on devrait adopter une réduction de 40% comme ordre de grandeur des salaires de l'ensemble de nos employés de la Commune.*

J'aimerais quand même revenir brièvement, car ce point demande plus d'éclaircissements, sur la manière dont on a mis en place la grille et le système salarial lors de la création de la nouvelle Commune en 2013.

Tous les postes ont fait l'objet d'une description de fonction. La base adoptée a été le modèle de la Ville de La Chaux-de-Fonds, aussi parce que c'était une ville qui payait un petit peu moins que les villes du Littoral par exemple et puis une comparaison de référence avec le privé. Je souligne ici aussi que de manière systématique les cadres supérieurs se sont vus d'office baisser une classe de salaire par rapport à ce que le résultat de La Chaux-de-Fonds avait donné, dans l'idée de contenir les salaires dans un moule relativement restrictif.

Je mentionne également en passant que le principe selon lequel nous fonctionnons sous le régime de la fonction publique a été accepté par votre Autorité depuis la fondation de la Commune à l'occasion d'un rapport. La grille salariale appliquée en 2013 était celle de l'État de Neuchâtel mais, trois fois sur les cinq années qui se sont déroulées depuis, la Commune de Val-de-Ruz n'a pas accordé l'échelon et deux fois elle l'a fait.

Nous sommes donc partis à peu près à la même hauteur que l'État de Neuchâtel mais sans progresser de manière aussi rapide. Pour être complet, je dois dire que depuis 2017 l'État de Neuchâtel fonctionne selon une nouvelle grille qui comporte moins d'échelons (donc un progression un peu moins rapide) mais avec des classes qui démarrent plus haut au niveau salarial. Nous sommes actuellement, au niveau de l'administration des ressources humaines, en train d'étudier la mise en place en 2019 d'un nouveau système probablement calqué sur l'État et nous collaborons dans ce projet avec la Commune de La Grande-Béroche ainsi qu'avec le RUN, de manière à économiser les frais et faire une seule fois le travail pour tout le monde. Vous connaissez ainsi les enjeux.

Je dois encore signaler que nous avons deux grands groupes d'employés dans notre Commune - je n'aime pas faire de différence mais la structure nous oblige à le faire -, à savoir : l'école et le personnel administratif et technique. En 2017, l'école a employé en moyenne 176 équivalents plein temps, le reste du personnel, administratif et technique, 143 dont 11 apprentis, donc près de 10% de cet effectif. Il faut savoir que l'école engage des enseignants et leur octroie un salaire au niveau cantonal et nous n'avons aucune prise sur les contrats scolaires, mais nous devons les payer. Donc, notre liberté repose sur les 143 employés qui nous restent.

Donc, même si on voulait réduire de 40% la masse salariale, il ne faut pas oublier que dans le Canton de Neuchâtel nous avons un salaire minimum qui a été accepté par le peuple et donc



on ne pourra pas, même si on le voulait, baisser les salaires en-dessous de ce seuil légal et puis évidemment il faut tenir compte du marché et pas seulement des autres communes.

Je pense également que si on commence à engager un architecte à CHF 40'000 ou CHF 50'000 par année, je vous demande où nous allons le trouver. Je pense que même un frontalier ne voudra pas, mais peut-être un roumain ou un bulgare mais il faudra encore le faire venir.

Je me permets un dernier détail, puisqu'en décembre des chiffres relativement fantaisistes ont malheureusement circulé à large échelle. Pour mémoire nos salaires de conseillers communaux, je n'aime pas en parler, ne sont pas de CHF 193'000 par année mais bien de CHF 153'000. Ce n'est pas peu, je vous le concède, mais il faut mettre la vérité à plat. Vous l'aurez compris, le Conseil communal suggère, en l'état, de ne pas accepter la motion telle que formulée puisqu'elle nous conduirait dans le mur. »

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) ajoute ceci : *« Je poursuis un petit peu dans la même veine. Le groupe UDC revient devant nous avec des chiffres mensongers, ceci malgré le démenti fourni aux médias suite au Conseil général de décembre dernier.*

Il s'agit d'une désinformation délibérée qui n'a pas sa place dans cet hémicycle. Qu'en est-il de la maîtrise des chiffres, de l'analyse et de la transparence prônée dans la précédente motion ? Qu'en est-il de l'honnêteté intellectuelle ? Soyons clairs : Une Commission ad hoc du Conseil général s'est penchée récemment sur le statut des conseillers communaux comme sur leur salaire. Celui-ci s'élève à CHF 154'000 bruts pour un temps de travail effectif et attesté de 140%, soit CHF 109'000.- ramené à 100%.

Absolument rien d'exagéré donc compte tenu des responsabilités et des risques liés à cette fonction remise en question chaque quatre ans. Prétendre haut et fort que les conseillers communaux gagnent CHF 193'000.- par an est mensonger. Proposer de diminuer leur salaire de 40% est illusoire et poser cela en référence pour tous les salaires de la fonction publique communale est méprisant pour l'ensemble de celle-ci.

Lors des délibérations du dernier Conseil général, l'intention affirmée par l'UDC consistait à diminuer les charges salariales du Conseil communal de CHF 400'000, soit de nouveau une fois moins d'un point d'impôt. L'objectif déclaré de l'UDC visant à éviter toute hausse d'impôts des personnes physiques n'est toujours pas atteint. À ce propos, quand on sait que le manque à gagner communal s'élève à quelque 10 millions, ceci sans que la gestion communale ne soit impliquée puisqu'il s'agit principalement de frais de formation, de transport et de facture sociale, ainsi que de diminutions de recettes fiscales, les mesures inapplicables et inefficaces de l'UDC relèvent de la poudre aux yeux.

Rien ni de sérieux, ni de constructif donc et une nouvelle démonstration d'un état d'esprit qui ne permettra pas à notre Commune de sortir de l'ornière. Cependant, par souci de transparence et dans la perspective d'arrêter une fois pour toute le colportage de fausses informations, il nous semble opportun de reprendre la thématique sensible des salaires, mais de manière effectivement raisonnable et effectivement objective. En conclusion, le PS refusera la motion telle quelle, mais acceptera la motion amendée confiant l'étude de cette problématique à la Commission de gestion et des finances. »

Le président rappelle qu'un amendement est déposé et qu'il sera débattu avant le vote final. Il se permet également de préciser, puisqu'il y a été fait référence, que le Bureau du Conseil général unanimement a effectivement décidé de communiquer, en décembre, sur les salaires du Conseil communal afin de donner les bons chiffres à la décharge du groupe motionnaire.



Cette motion a été déposée en décembre et n'a pas été retouchée depuis donc elle contient évidemment les mêmes chiffres qu'en décembre et il aurait été malvenu de modifier une motion déjà déposée. Il s'agit simplement de savoir qu'est-ce qu'on considère, cette motion fait référence au coût du Conseil communal et non à son salaire, donc à la division des coûts du Conseil communal par cinq et non au salaire réellement perçu par ce dernier. Tous ces éléments figurent en détail dans le communiqué du Conseil général de décembre.

M. Raphaël Geiser (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-PDC.

« Lors de sa séance du 12 février 2018, le groupe PLR-PDC a traité de la motion M18.002 du groupe UDC concernant l'adaptation raisonnable de salaires de la fonction publique. Tout d'abord notre groupe s'est étonné de voir à nouveau figurer dans cette motion des montants mensongers concernant la rémunération de notre Exécutif.

Un communiqué de presse du Bureau du Conseil général avait pourtant été rédigé dans le but de corriger ces erreurs qui malheureusement avaient été relayées dans la presse. Notre groupe considère que le procès-verbal de la dernière séance du Conseil général est pourtant clair à ce sujet.

Le fait que la motion propose que la rectification du salaire de l'Exécutif serve de référence à l'adaptation de l'ensemble des salaires communaux est inacceptable pour notre groupe. Telle que suggérée, il semblerait que la motion veuille diminuer les salaires communaux proportionnellement à ceux de l'Exécutif. Une telle proposition est pour nous intolérable.

En effet le groupe PLR-PDC a confiance en le personnel communal et est conscient des efforts déjà demandés. Pour ce qui précède notre groupe refusera la motion telle que proposée par le groupe UDC.

Concernant l'amendement des Verts, notre groupe demandera sûrement une suspension de séance afin de délibérer en fonction des éléments mis en avant lors des discussions. »

M. Alain Lugon (Les Verts) rapporte la position du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts a effectivement déposé un amendement, que nous allons traiter tout à l'heure, pour la raison suivante : on estime que le Conseil général a quand même un petit peu de la peine à aller demander au Conseil communal de nous pondre un rapport sur son propre salaire. Ça paraît quand même relativement délicat.

Le Conseil communal étant à ce moment juge et partie, ce n'est pas forcément la meilleure procédure pour obtenir un rapport sur lequel nous pouvons nous positionner.

Cependant, nous pensons que ce n'est pas un sujet tabou et qu'il mérite d'être abordé et discuté et c'est pour cette raison que nous avons proposé un amendement finalement en réécrivant ou en re-proposant, je dirais, une motion bis qui délègue ce travail à la Commission de gestion et des finances et non pas au Conseil communal. »

Le président indique que pour la suite du débat il conviendra effectivement de se focaliser, puisque c'est dans cette ordre qu'il faudra voter sur l'amendement du groupe des Verts. Pour que cela soit clair au niveau de la procédure, le texte amendé sera opposé au texte original puis il sera procédé au vote sur le texte choisi, comme vote final.

M. André Soguel (PLR) demande une suspension de séance.



Le président accorde une suspension de cinq minutes.

A la reprise des débats, **M. Jean-Luc Pieren (UDC)** informe de ce qui suit :

« Le groupe UDC serait tout à fait d'accord de suivre l'amendement proposé, mais je veux quand même rectifier un point car si j'ai eu des remarques du président quant à d'éventuels dérapages sur les argumentations, ceux sur le fond du Parti socialiste, à commencer par M. Pierre-Ivan Guyot (PS), sont inacceptables. Une remarque aurait pu aussi être donnée à ce niveau, parce qu'il s'agit d'une démocratie donc on voit très bien que les gens entrent en matière donc c'est formel.

On a une mission tant sur le plan communal que cantonal de revoir les comptes, on doit absolument trouver l'équilibre et ce n'est pas en ne faisant rien du tout et en accusant les partis en place de je ne sais quoi par rapport à leurs positions et leurs propositions. Enfin, je précise que ce n'est pas un salaire qui était proposé, le président l'a relevé, mais bien un coût donc il n'y a pas de mensonge par rapport à ça ; le mensonge se trouverait dans l'intervention de M. Pierre-Ivan Guyot (PS). »

Le président pense qu'il s'agit plutôt de quiproquo que de mensonge mais que tout le monde parle maintenant de la même chose. Il constate que personne n'a combattu formellement l'amendement mais il propose de le mettre au vote malgré tout, le sujet étant sensible.

Vote : L'amendement du groupe des Verts est accepté par 36 voix contre 1 abstention.

Amendement du groupe des Verts sur la motion M18.002.

« Texte (nouveau) :

Le Conseil général charge la Commission de gestion et des finances de :

- 1. procéder à une évaluation de la rémunération des membres du Conseil communal en réalisant les comparaisons qui lui sembleront appropriées ;*
- 2. procéder à une évaluation du système de rémunération appliqué au personnel de la Commune de Val-de-Ruz, à la lumière des dispositions légales cantonales obligatoires et en relation avec la rémunération des membres du Conseil communal ;*
- 3. présenter ses conclusions, assorties du ou des projets d'arrêtés qui peuvent en découler, au Conseil général.*

La Commission de gestion et des finances s'organise librement pour accomplir ce mandat. Elle peut dans ce but procéder à l'audition de membres du Conseil communal et de l'administration, ainsi que de toute personne disposant d'une expertise pertinente en la matière. »

M. Pierre-Alain Bueche (PLR) aimerait obtenir des explications supplémentaires car il n'est pas sûr d'avoir bien compris ce qu'il allait voter.

Le président indique que le vote porte sur la motion M18.002 amendée. Il rappelle que le vote précédent portait sur le principe de l'amendement à savoir que le texte original a été opposé à l'amendement Verts, maintenant que cette motion est amendée, il convient de voter sur cette dernière.

Décision : La motion M18.002 amendée est acceptée par 34 voix contre 3 abstentions.



M18.003 – Groupe des Verts et groupe PS – « Garantir l'accès aux camps scolaires malgré les conditions financières »

M. André Vallat (PS) donne lecture du rapport des motionnaires.

« Le Conseil Communal est prié d'examiner la manière de garantir l'accès aux camps scolaires et notamment aux camps de ski planifiés début 2018, à l'ensemble des élèves, en dépit des mesures financières que pourra prendre l'État et malgré le récent jugement du Tribunal fédéral. Au besoin, le Conseil Communal sollicitera les crédits complémentaires nécessaires. »

Un récent arrêté du Tribunal fédéral, d'une part, ainsi que la communication du Conseil d'État relative aux conséquences d'absence de budget, d'autre part, remettent en question le modèle de financement de camps scolaires, notamment les camps de ski déjà planifiés. Cet état de fait pourrait avoir pour conséquence de priver de camp soit des classes entières, soit les élèves dont les parents refuseraient de payer la participation. Les motionnaires sont d'avis que des divergences d'ordre financier entre Autorités ne doivent pas priver les élèves des bienfaits pédagogiques incontestés des camps scolaires. Toute mesure de réduction ou de sélection mettrait par ailleurs à mal l'équité soit entre élèves de la même volée, soit entre élèves de volées différentes. Une telle situation violerait clairement la Charte des droits de l'enfant.

Il appartient par conséquent à la Commune de suppléer à d'éventuels défauts de financement et de prendre à sa charge les montants nécessaires à un déroulement des camps scolaires tels que prévus en 2018.

Le Parti socialiste dépose cette motion conjointement avec Les Verts car nous ne voulons pas que pour des questions d'argent, les enfants ne puissent pas bénéficier des camps. Les enfants touchés seraient le plus probablement déjà ceux qui ne partent pas souvent en vacances. Nous cherchons une solution et simplement nous déposons cette motion car nous voulons garantir ces camps scolaires pour les enfants qui ont le moins de moyens. Nous n'aimerions pas tomber dans une spirale où tous les camps s'amenuisent et aussi un certain aspect facultatif ferait que seuls les enfants de familles plus aisées bénéficieraient de ces camps. »

Mme Anne Christine Pellissier (CC) répond comme suit : *« Alertés par le communiqué de presse relatif à la jurisprudence du Tribunal fédéral, le Conseil communal et la direction d'école se sont immédiatement mis au travail afin d'évaluer les conséquences de cet arrêt et de réfléchir à l'avenir des camps, mais également de l'ensemble des activités hors cadre de l'école.*

Ainsi, nous avons pris les mesures transitoires urgentes, en particulier par rapport aux différents camps du cycle 3 qui sont partis aujourd'hui pour toute la semaine, en informant les parents qu'il était exceptionnellement possible de renoncer au camp prévu en février, ceci dans le but de ne pas devoir payer l'ensemble des coûts des camps à charge des parents. Neuf élèves ont saisi cette opportunité pour des raisons toutefois autres que financières. En effet, ils ont choisi de s'inscrire au programme prévu pour les élèves ne pouvant pas partir en camp, programme qui est lui aussi payant.

Dans le même temps, un groupe de travail composé d'enseignants et de responsables de l'organisation des camps et des différentes activités hors cadre (culture et sport) s'est mis au travail afin de revoir en profondeur le concept de ces activités hors cadre pour l'ensemble des onze années de la scolarité. Cette réflexion faisait partie des objectifs fixés pour l'année 2018 avec pour but de relier les différentes activités hors cadre avec les attentes du plan d'étude romand.



L'annonce de l'arrêt du Tribunal fédéral a donc accéléré le mouvement en y ajoutant un élément financier, celui de la gratuité pour les familles et du respect de l'enveloppe communale. À noter également que les activités hors cadre sont entièrement à la charge des cercles scolaires et des parents et que l'absence d'un budget au niveau cantonal n'a pas d'incidence supplémentaire sur leur pérennité.

À ce jour, nous constatons donc que l'arrêt du Tribunal fédéral n'a pas eu de conséquences notables pour l'organisation des camps blancs et pour les élèves qui y participent, cela ne nécessite pas d'engagement financier supplémentaire pour leur financement.

Par ailleurs, l'incertitude du financement des tâches communales liée à l'aboutissement du référendum, tant pour 2018 que pour les années à venir, ne nous incite pas à engager des dépenses non prévues au budget.

Pour cette raison, le groupe de travail fera des propositions concrètes en phase avec le plan d'étude romand et les visées pédagogiques, réalisables dans le contexte financier actuel sans contribution complémentaire des parents. Ces propositions respecteront donc l'équité de traitement entre tous les élèves.

Nous examinerons également toutes les opportunités de subventions ou financements complémentaires en lien avec des projets d'organismes reconnus ou de la Confédération. Le Conseil communal estime donc que la motion qui vous est soumise aujourd'hui n'apporte pas de plus-value par rapport aux travaux initiés et surtout intervient à un moment où la situation de crise 2018 qu'elle évoque a déjà trouvé une issue. Il combat donc la motion qui vous est proposée. »

M. Vincent Martinez (PDC) dit qu'au vu de tous les éléments et remarques amenés par Mme Anne Christine Pellissier (CC), le groupe PLR-PDC refusera la motion.

M. Alain Lugon (Les Verts) dit ceci : « *Il est vrai que lors de la conception et le dépôt de cette motion, un certain nombre de points n'étaient pas forcément connus des motionnaires, notamment au sujet de la conception de ce groupe de travail avec les différentes parties prenantes. Nous osons donc espérer que ce groupe puisse amener des solutions. Je pense que nous pouvons être confiants en allant dans cette direction. Je propose peut-être une petite suspension de séance pour que l'on puisse en discuter, puisque nous sommes deux partis à avoir déposé cette motion. »*

Le président accorde une suspension de séance.

A la reprise des débats, **M. André Vallat (PS)** indique, après discussion avec Les Verts, que la motion est retirée. Il remercie Mme Anne Christine Pellissier (CC) pour ses explications et l'encourage à vraiment faire attention à ces choses.

La motion M18.003 est retirée.

12. Résolutions, interpellations et questions

Le président mentionne que l'autorité législative a traité ce soir sa première initiative communale et elle a également le plaisir de traiter sa première résolution.

Il se permet un petit rafraîchissement en indiquant que la résolution est prévue par l'article 3.43 du Règlement de Commune qui dit que « *Chaque membre du Conseil communal peut proposer une résolution* ». La définition de la résolution est la suivante : « *Justifiée par les événements ou les circonstances du moment et consistant dans un vœu, une protestation ou*



un message, la résolution est une déclaration, sans effet obligatoire, qui doit être limitée à l'évocation de problèmes intéressants la Commune, sa gestion et son développement. Une intervention d'un membre du Conseil général susceptible d'être l'objet d'un arrêté, d'une motion, d'une proposition ou d'un postulat ne peut tendre au vote d'une résolution. La résolution est développée par son auteur puis la discussion est ouverte au terme de celle-ci, le Conseil général se prononce par un vote ».

Le texte soumis remplit clairement les conditions de la résolution, en particulier il consiste bel et bien en un vœu, une protestation ou un message et il ne correspond pas à des prérogatives du Conseil général. Le débat est donc ouvert sur cette résolution et la parole est donnée en premier lieu au membre du Conseil général qui l'a déposée.

Résolution RE18.001 – Groupe des Verts et groupe PS – « Dieudonné »

« Venue de Dieudonné à Val-de-Ruz : L'humoriste français Dieudonné a une fois de plus défrayé la chronique avec son spectacle « La guerre » donné à Fontainemelon les 12 et 13 janvier dernier. Notre Commune se serait bien passé d'une telle publicité. Nous constatons que le polémiste attire dans notre région des « militants » venus de toute la Suisse romande voire de France voisine pour « écouter un prêcheur qui a fait de l'antisémitisme son fonds de commerce », comme le souligne le Temps dans son édition du 10 janvier dernier. Est-ce vraiment l'image que Val-de-Ruz souhaite véhiculer vers l'extérieur ? À défaut de pouvoir interdire ses spectacles à l'humour douteux, le Conseil général souhaite faire savoir qu'il ne cautionne pas la venue de l'artiste dans notre Commune. Il tient à exprimer à travers cette résolution des valeurs de tolérance, d'ouverture et de respect qu'il considère comme intangibles. »

M. Alain Lugon (Les Verts) ajoute ceci : *« Nous avons entendu la position du Conseil communal. Le groupe des Verts a apprécié cette position qu'il a estimée équilibrée et qu'il a comprise. Nous avons bien compris que la marge de manœuvre du Conseil communal était extrêmement limitée dans les limites du cadre légal imposé. Nous avons bien saisi l'impossibilité de toute interdiction d'un tel spectacle.*

Force est pourtant de constater ou de remarquer que cette position ne satisfait pas tout le monde et nous avons encore eu l'occasion de le voir, de le constater et de le lire dans l'édition Arcinfo d'il y a une semaine environ où on voit que les avis sont extrêmement tranchés dès qu'on parle de ce personnage.

En fait certaines personnes ont de la peine à comprendre la position de la Commune et du Conseil communal et ne mâchent pas leurs mots par rapport à cette position qu'ils jugent laxiste pour ne pas dire plus. Et c'est bien pour couper court à ce genre de propos, à ce genre de réaction que le groupe des Verts et le groupe socialiste ont souhaité marquer leur désapprobation – alors on a parlé de protestation face à cette résolution.

C'est un peu l'état d'esprit qui nous motive, l'envie de dire qu'on ne cautionne ni les propos ni l'attitude de cette personne et que si nous sommes contraints de tolérer sa venue en terres vaudruziennes au nom de la sacrosainte liberté d'expression, nous aimerions quand même dire qu'il n'est pas pour autant le bienvenu à Val-de-Ruz. »

Mme Anne Christine Pellissier (CC) répond comme suit :

« Je crois que M. Alain Lugon (Les Verts) a bien relaté la position du Conseil communal. Ce dernier, saisi d'une demande de location de la salle de Fontainemelon par le promoteur de ce spectacle, a appliqué strictement la réglementation à sa disposition pour ce type de demande,



que ce soit au niveau des exigences de sécurité, de la facturation et du respect des règlements d'utilisation de la salle.

De même, il s'est tenu informé d'éventuelles réactions ou dénonciations des organismes antiracistes qui ont analysé le contenu de son dernier spectacle de très près.

Enfin, il s'est basé sur la jurisprudence du Tribunal fédéral relative à l'autonomie communale : refus d'autoriser la location d'une salle de spectacle dont l'arrêt du 8 décembre 2010 déboutait la ville de Genève qui avait refusé de louer l'Alhambra à Dieudonné.

Le Conseil communal a donc pris une décision basée sur les éléments de sa compétence, soit aux niveaux opérationnels et légaux. Pour cette raison, il ne peut s'exprimer sur la résolution du groupe des Verts à l'attention du Conseil général. »

M. André Vallat (PS) dit ceci : *« Le Parti socialiste soutient cette résolution car si la liberté d'expression est de mise, il nous semble important de dire que non, on n'apprécie pas la tenue de ce genre de spectacle de Dieudonné au Val-de-Ruz. Il nous semble important d'exprimer pourquoi par cette résolution, sans enlever le droit quelconque d'expression. »*

M. Laurent Debrot (Les Verts) ajoute ceci : *« Je ne soutiendrai pas cette résolution telle que proposée par le groupe des Verts. Le Conseil communal dit qu'il y a eu des personnes qui sont venues voir ce spectacle assez attentivement pour voir s'il y avait lieu de porter plainte. Nous avons des normes pénales antiracistes qui sont très claires en Suisse donc j'imagine que ce milieu-là n'aurait pas manqué de le faire si c'était nécessaire. Apparemment je n'ai pas entendu dire que des plaintes avaient été déposées et je ne sais pas s'il y a eu d'autres choses.*

À mon sens, comme le Conseil communal l'a dit tout à l'heure, au nom de la liberté d'expression du moment où les normes pénales n'ont pas été dépassées et qu'elles aient été bien contrôlées par les personnes sensibles à ces thématiques, je me vois mal soutenir une telle résolution.

J'aurais bien aimé voir le spectacle moi-même avant de le juger, ce que je n'ai pas fait pour deux raisons, la première le prix (CHF 60) et je n'avais pas envie de donner cet argent à Dieudonné, je trouvais que c'était quand même assez cher pour un spectacle et la seconde est que le spectacle s'est joué à guichet fermé apparemment donc je n'aurais même pas pu y entrer, c'est de ma faute j'aurais peut-être dû réserver une place avant.

Tout ça pour dire que c'est quand même un peu délicat de faire une telle résolution sans avoir vu le spectacle. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) dit ceci : *« Je ne partage pas du tout les propos tenus par le personnage, je ne l'aime pas du tout, je ne l'apprécie pas et pourtant j'estime que cela n'est pas à notre Autorité de dire à la population ce qu'elle doit aimer ou pas et ni où elle doit aller ou non. Donc à ce titre, je refuserai la résolution. »*

Décision : La résolution RE18.001 est refusée par 23 voix contre 12 et 2 abstention.

Interpellation I18.001 – Francis Krähenbühl (PLR) – « Où va l'argent de la péréquation ? »

« Chaque Commune est souveraine en matière de gestion de ses ressources financières, elle les affecte où bon lui semble et c'est aussi le cas pour l'argent perçu via la péréquation intercommunale.



*On peut au moins s'attendre à ce que les sommes versées aux communes bénéficiaires, qui sont donc **en principe** dans le besoin et pour lesquelles – en principe – chaque sou compte, soient affectées à des projets d'utilité publique.*

*À La Chaux-de-Fonds, on a une perception assez éloignée de ces notions, puisqu'on n'hésite pas à dépenser CHF 625'000 pour refaire un enclos pour trois loutres, avec **NOTRE** argent! Je trouve cela parfaitement **scandaleux, irrespectueux** envers les communes, **immoral** vis-à-vis de celles qui contribuent à la péréquation. Je tenais ici à faire part de mon **indignation** face à l'usage qui est fait de l'argent des contribuables de tout le canton. J'ajoute encore que ces quinze dernières années la Commune de La Chaux-de-Fonds a reçu CHF 200 millions au titre de la péréquation intercommunale.*

L'interpellation est le seul moyen que j'ai trouvé pour faire part de mon écœurement et, s'il faut que je m'adresse au Conseil communal par pur formalisme en lui posant une question, alors je lui pose cette question : "Est-ce qu'on trouve ça normal?" Mais c'est inutile préparer une longue réponse. »

M. Cédric Cuanillon (CC) est ravi de constater, tout comme le Conseil communal, que l'interpellation ne nécessite pas forcément une réponse, ce d'autant plus que cela sort un tout petit peu de sa sphère de compétence.

M. Francis Krähenbühl (PLR) annonce qu'il est parfaitement satisfait de la réponse.

13. Communications du Conseil communal

M. Christian Hostettler (CC) informe que :

1. le référendum relatif à l'adaptation du coefficient fiscal a abouti. Le Conseil communal rappelle que cette adaptation a été largement soutenue par le Conseil général et que la CGF a déjà fait le tour des économies possibles, raisons pour lesquelles le Conseil communal demande de soutenir l'adaptation du coefficient fiscal, afin de pouvoir continuer à remplir les missions envers la population ;
2. ateliers écorégion : les membres du Conseil général ont été invités à prendre part à des ateliers et le président les invite à y participer nombreux. Le lieu et les dates seront mentionnés dans la page communale de Val-de-Ruz info ;
3. traversée de Chézard-Saint-Martin : une première séance d'information, à laquelle la population de Chézard-Saint-Martin est conviée, aura lieu le 21 février 2018 à 19h30 à la Salle de la Rebatte et cela malgré l'incertitude de la décision du Canton quant à son budget 2018. La population de Chézard-Saint-Martin sera avisée de la suite des travaux dans un mois, pour autant que les travaux redémarrent en fonction des retours des appels d'offres. Une séance d'information à l'attention des personnes concernées par le premier tronçon est prévue en date du 21 mars 2018 ;
4. café vaudruzien : le Conseil communal avise qu'il aura lieu lundi 5 mars 2018 à 19h00 à l'hôtel de la Gare à Montmollin ;
5. une séance d'information concernant le changement d'affectation du lieu-dit « Le Sécheron » (situé sous l'ancien home de La Chotte, en face du SCAN ; sur le territoire anciennement de Boudevilliers) est prévue le mardi 13 mars 2018, à 20h00, à La Croisée, à Malvilliers ;



6. menCare : il s'agit d'une exposition itinérante sur l'activité paternelle au sein du couple et de la famille. Une table ronde, suivie du vernissage de l'exposition, aura lieu mardi 13 mars 2018, à 18h30, à la Grande Salle d'Evologia à Cernier. Cette exposition durera jusqu'au lundi 2 avril 2018.

Le président, M. Jan Villat, remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal de la très bonne tenue des débats une nouvelle fois et invite les membres de la Commission des règlements à se présenter vers lui pour fixer une date, puisque ladite Commission a été chargée d'une nouvelle mission.

La séance est levée à 21h23.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

J. Villat

J.-L. Pieren